

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 juin 2017**

Présents : Messieurs HURIOT Joris - GUILLET Francis - PERROSE Frédéric - MARLANGEON Brice - ANDRE Olivier - LHUILLIER Karim - HURIOT Bruno - Mesdames MARCHAL LABAYE Christine - TRELAT Janine - CHATELAIN Magali - LOMBARD Christelle - RENAUDOT Marie-Christine - LAIBE Agnès.

Absents : M. MANGIN David (pouvoir à Mme LAIBE) - M. KANY Gaëtan.

Secrétaire de séance : M. Brice MARLANGEON

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2017**

Aucune remarque. Unanimité

### **2. Personnel communal**

#### **• Remplacement de personnel indisponible**

En vue d'assurer le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, il apparaît nécessaire d'autoriser le Maire à recruter.  
Unanimité

#### **• Besoin occasionnel pour le ménage d'été de l'école**

Il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le ménage d'été de l'école publique.

2 animatrices effectueront le ménage avec Madame ROUSSEL du 10 au 13 juillet 2017 et 2 autres animatrices du 17 au 21 juillet en fonction des besoins.

Unanimité

#### **• Autorisation d'effectuer des heures complémentaires et supplémentaires**

Mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) pour l'ensemble du personnel communal, sur demande expresse du Maire (hormis la secrétaire de mairie).

### **3. Fixation d'un prix de location de la salle polyvalente des 13 et 14 octobre : représentations théâtrales**

2 représentations théâtrales auront lieu les 13 et 14 octobre dans la salle polyvalente.  
Proposition de 100 euros pour les 2 jours. Unanimité

### **4. Servitude de passage sur les parcelles du futur lotissement « sur nos Fontaines »**

Monsieur LHUILLIER Karim, intéressé à l'affaire, est sorti de la salle des délibérations.  
Considérant la servitude frappant les parcelles cadastrées section AB n°347 - n°348 - n°349 - N°350, lieu d'aménagement d'un lotissement de quatre parcelles,  
Considérant la procédure judiciaire en cours depuis 2013,  
Considérant le courrier de la SCI des Ruchers en date du 10 avril 2017 proposant diverses solutions pour abandonner la servitude de passage sur les parcelles ci-dessus référencées,

Considérant la réponse de Monsieur le Maire de Mattaincourt en date du 11 mai 2017,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après avoir rencontré le propriétaire de la SCI des Ruchers, un accord amiable est envisageable. Cela permettrait d'éviter une procédure longue et coûteuse, sans garantie que la justice ne se prononce en faveur de la collectivité. De plus, cette situation débloquée permettra de vendre ces parcelles.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce que pourrait contenir l'accord amiable :

- la commune aménagera, à ses frais, le long du trottoir (côté parcelles), des emplacements d'une largeur d'un mètre cinquante à deux mètres maximum permettant de stationner les véhicules ;
- la commune procédera à l'installation de panneaux à chaque extrémité de la rue interdisant le stationnement sur le trottoir ;
- le partage des frais de géomètre entre les deux parties, consécutif au nouveau bornage des parcelles ;
- le partage des frais de notaire entre les deux parties pour conclure l'acte notarié.

En contrepartie, la SCI des Ruchers s'engage à abandonner la servitude de trois mètres sur les parcelles cadastrées AB n°347 – n°348 – n°349 – n°350.

Le Maire précise au Conseil Municipal que ni la voirie, ni les coffrets électriques ne seront modifiés au regard de cet accord.

Unanimité

### **Proposition de révision du prix de vente des parcelles du lotissement « sur nos Fontaines »**

Le prix au mètre carré avait été fixé au départ à 31 euros.

Il a été réévalué à 34 euros lorsque le montant total des travaux a été connu.

Le Maire explique qu'une procédure judiciaire est venue perturber la vente des parcelles du lotissement « Sur nos Fontaines » mais qu'un accord amiable est en bonne voie,

L'intérêt de la commune étant de céder ces parcelles afin d'attirer de nouveaux habitants dans le but de lutter contre le déclin démographique et de favoriser le développement des commerces et services locaux, le prix du mètre carré est fixé à 24 euros TTC.

Unanimité

## **5. Affouages**

### **• Modification du délai**

Façonnage : 30/04/2018 – Débardage : 09/09/2018 - Unanimité

### **• Nomination de nouveaux garants**

Bruno HURIOT – Daniel LAURENT et Francis GUILLET - Unanimité

### **• Modification du tarif de la taxe affouagère**

100 euros la part - Unanimité

### **• Validation du nouveau règlement**

Unanimité

## **6. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique**

Le Maire explique qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, comme pour la fourniture du gaz naturel.

Il propose d'adhérer au groupement de commandes coordonné par la Métropole du Grand Nancy pour les sites du groupe scolaire et de la salle polyvalente, à compter du 01 janvier 2018.

Unanimité

#### **7. Marché du terroir – Validation des règlements producteurs et espace convivialité associations**

Unanimité

#### **8. Déclassement ERP (Etablissement recevant du public) de l'ancien local des Aînés**

Le Maire propose de déclasser l'ancienne salle des Aînés au 9 de la rue Louis Pasteur et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Unanimité

#### **9. Passage de la fibre optique par ORANGE sur le chemin des Fours à Chauv – Contrat de servitude de passage**

Indemnité unique : 100 euros

Unanimité

#### **Affaires diverses**

- Tours de garde des 11 et 18 juin 2017  
Président du bureau de vote : Joris HURIOT  
Suppléante : Janine TRELAT
- Ouverture et fermeture du marché du terroir  
Etablissement d'un planning
- Organisation du temps scolaire  
M. le Maire explique le contexte actuel qui l'amène à évoquer ce sujet en Conseil Municipal.  
Un décret du Ministre de l'Education Nationale devrait paraître courant de l'été 2017 pour permettre aux communes qui le souhaitent de sortir du cadre de cette réforme en revenant à la journée de 4 jours par semaine.  
Il précise que Mattaincourt, comme toutes les communes, ont déjà renvoyé, il y a plusieurs semaines, leur organisation du temps scolaire (OTS) en maintenant pour Mattaincourt et pour l'année scolaire 2017/2018, la journée de 4 jours et demi par semaine et les activités périscolaires les mardis et jeudis après-midi.  
Il précise qu'il a interpellé le Ministre de l'Education Nationale par courrier en date du 23 mai dernier sur le sujet des rythmes scolaires.  
M. le Maire explique qu'il est personnellement favorable au maintien de l'organisation actuelle. Cependant, il convient qu'il est nécessaire de consulter les différents acteurs pour trouver, ensemble, la meilleure solution dans l'intérêt de l'enfant. Néanmoins, il précise que, compte tenu du peu de temps qu'il reste avant la fin de l'année scolaire, et le début des vacances qui arrivent à grands pas, le bouleversement de l'OTS dès septembre semble très compliqué à mettre en place. Aussi, il lui semble responsable de maintenir les choses en l'état pour la prochaine année scolaire et de profiter de ces prochains mois pour consulter avec attention les acteurs pour envisager un éventuel changement du temps scolaire pour l'année 2018/2019.

Ce sujet sera évoqué en conseil d'école puis débattu en commission "scolaire, périscolaire et jeunesse" avant la fin du mois de juin.

- Cérémonie patriotique du 14 juillet  
La légion d'honneur sera remise à Monsieur Luc LEVAL.
- Funérarium  
19 mai 2016 : avis favorable du conseil municipal sur la création d'un funérarium sur une parcelle communale à côté du cimetière  
02 juin 2016 : fixation du prix de vente de la parcelle d'implantation  
24 février 2017 : dépôt du permis de construire par la SCI Les Beaux Rêves avec avis favorable du Maire  
29 mai 2017 : accord du permis de construire suite à l'avis favorable de la Commission de Sécurité et de la Commission d'Accessibilité

Fin de la séance : 21 heures 15